|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG ENER – Conseiller principal |
| Numéro de poste Sysper: | 486792 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Tudor CONSTANTINESCU  2 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 26-05-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Le conseiller principal fournit au directeur général des orientations, des conseils et des informations sur des questions juridiques, économiques et de recherche relatives aux politiques énergétiques. Ce bureau est composé d’une petite équipe chargée d’analyser et de coordonner les politiques sur des sujets de nature transversale, notamment en ce qui concerne l’utilisation des fonds structurels pour l’énergie, l’hydrogène et le stockage de l’énergie, ainsi que certaines activités internationales, avec la coopération de plusieurs unités de la DG.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un emploi difficile ayant une incidence directe sur les citoyens européens dans l’un des domaines les plus dynamiques et les plus visibles de la politique de l’UE. Le candidat retenu aura la possibilité de contribuer à des domaines de travail clés pour la politique énergétique dans l’UE. Il sera possible d’interagir et de travailler en équipe avec des collègues hautement qualifiés et motivés issus de différentes unités de la direction générale.

Le candidat retenu pourra être amené à contribuer, en tant qu’assistant du conseiller principal, aux activités requises, notamment dans le domaine du financement des priorités énergétiques, de la recherche et de l’innovation et de la coopération internationale.

Le candidat retenu pourra être amené à contribuer, en tant qu’assistant politique auprès du conseiller principal, à toutes les activités et les tâches consisteront notamment à:

• contribution à l’analyse et aux documents de prise de position;

• la liaison avec d’autres DG de la Commission, des agences, ainsi qu’avec l’industrie et d’autres parties prenantes;

• organisation de réunions avec les États membres;

• soutenir la collaboration internationale en étroite collaboration avec les unités concernées, l’unité «Relations internationales» de la DG ENER et d’autres services;

• contribution aux séances d’information en coopération avec toutes les unités concernées.

Il serait également nécessaire d’organiser des discussions sur des thèmes politiques, de rédiger des notes préparatoires et des conclusions des réunions.

La liaison avec les unités compétentes de la DG ENER et la garantie d’une coopération efficace seront très importantes pour progresser sur des sujets de nature transversale.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un membre de l’équipe dynamique, motivé et ouvert d’esprit, possédant les qualifications suivantes:

• diplôme universitaire (de préférence en ingénierie, en économie ou en droit);

• une solide expérience de la politique et des technologies en matière d’énergie ou de climat;

• des compétences particulièrement solides en matière de rédaction, d’analyse et de communication;

• de solides capacités de coopération et de réseau actif avec les collègues de la Commission;

• bon sens des priorités politiques et des sensibilités;

• connaissance du droit de l’UE dans le domaine de l’énergie et du climat

Une expérience antérieure dans le domaine de l’énergie ainsi que des connaissances techniques/compréhension des politiques, des technologies et des règles du marché de l’énergie, ainsi qu’une connaissance des procédures internes de la Commission constitueraient un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)